

CUSTOS (Pierre), notaire de Villemur, Villemur-sur-Tarn, minutes 1666, f° 254 (v°) & ss., Archives départementales de la Haute-Garonne, cote 3 E 21845, PH/JCHR/7623.

(...)

Bail a faire reparations
consuls et s(ieur) falguiere

L an mil six cens soixante six et le huictiesme
jour du mois de **novembre** environ midy regnant
louis et.a pardevant moy notaire dans

.....
ii.c.lv.

ma boutique a villemur et.a establis en
personne messieurs m(aîtr)e **anthoine boye**
notaire royal, françois busquet, jean pontier
et jean seignouret marchans consuls et jean
esquie syndic modernes de villemur faisant
en lad(ite) qualitte pour et au nom de la communaute
de lad(ite) ville de gré ont baillé et baillent
a **arnaud falguiere maistre charpentier** dud(it)
villemur stipulant et acceptant sçavoir est
de faire **les reparations qui s()ensuivent**
en premier lieu **par cé que la parroist sur**
laquelle le corps de garde du chasteau est
sittué du coste de ladite ville se trouve
grandemant gastee par les eaux pluvialles
quy sont tombe(e)s sur icelle **par le deffaut**
du couvert dudict corps de garde
quy est rompeu en plusieurs endroits
ledict falguiere entrepreneur sera tenu
d y faire **construire une muraille**
avec mortier de terre et sable de longueur
de trois cannes et quatorze pams d hauteur
et espesseur d une thuille de pointe pour
porter lé corondat quy est assis sur lad(ite)
parroist dudict costé regardant vers lad(ite)
ville, lequel corondat se trouvant

.....
aussy pourry par les(ites) eaux pluvialles
prest a cheoir ledict falguiere sera tenu
de reffaire ledict corondat y metre une solle
neufve bon bois de chaisne de longuêur de
trois cannes ensemble Jq[y metra quatre
corondes bonnes et suffisantes plus
sera tenu ledict entrepreneur de faire un degré
dé brique pour monter audict corps de
garde au lieu et place de celluy qué y estoict
cy devant quy a este rompéu item sera
tenu ledict entrepreneur dé metre et posér aux
autres deux costes dudict corps de garde six

corondes pour porter le toict d()icelluy a cause
qué celles que sy trouvent presantemant
sont pas suffisantes de porter ledict toict
item posera quatre travatels⁽¹⁾ au grué⁽²⁾ dud(it)
corps de garde au lieu et place d autres que y
sont pourris et gastés davantage f(e)uillera
ou planchera les machicols dud(it) corps
de garde de longueur de trois cannes et largéur
de trois pams desd(its) deux costés quy
regardent le fossé de la ville et après
pavera ou pasimentera ledict corps de garde

.....
ii.c.lvi.

avec thuille plain et huassera le tuyéau de
la cheminee de quatre pams item sera
tenu de fermér entieremant les corondats
dudict corps de garde de massecanat⁽³⁾ et metre
deux chevrons au toict d icelluy au liéu et place
d autres deux quy y sont pourris et apres
recouvrir a tail ouvert ledict toict comme
aussy sera tenu ledict falguiere **pour**
esviter qué par cy après ons ne desrobe
pas le thuille du pavé dud(it) corps /de garde/ ensemble
celluy du toict ainsy qu ons a sy devant faict
a cause que ledict corps de garde n est pas
fermé de porte ny de fenestres et que aussy
par ce deffaut **les enfans ne puissent plus**
rompre les massécanats d icelluy et jester
le thuille dans le fossé de la ville de faire
une porte a l ouverturee dud(it) corps de garde
pour soustenir laquelle posera deux
corondas une de chasque coste de ladite
ouverture et a ladite porte posera les
reilles gonds serrure et clefs plus]f[
y fera trois fenestres ausquelles il
fera poser les reilles gondz et verrouils⁽⁴⁾
item sera tenu ledict entrepreneur de faire

.....
ung degré pour monter au **corps de garde**
de la porte nostre dame lequel degré sera
a deux montés avec branches et marches
dé bois ledict degré y estant tres necessaire
pour n y en avoir poinct plus faira
faire une clefs a la porte dud(it) corps de garde
a cause qu il n y en a pas et dé metre un gon
pour supporter ladite porte qui y manque
y faire aussy poser un verrouil bon et
suffizant pour qué ladite porte se puisse
fermer par le dedans dud(it) corps de garde
davantage sera tenu ledict falguiere de

faire un degré pour monter au planche
haut dudict corps de garde a cause qu'il n'y
en a point lequel degré sera avec branches
et marches de bois et fermera le bout dud(it)
degré d'un capon⁽⁵⁾ encore sera tenu led(it)
entrepreneur de fermer le planché haut dud(it)
corps de garde avec plancon⁽⁶⁾ ou aïx a cause
qu'il est tout ouvert plus sera tenu
de faire aud(it) corps de garde un corondat
a neuf du costé de la maison de **jean vernhère**
a cause qu'il **lors de l'ambrasement de**

.....
ii.c.lvii.

la maison dud(it) vernhere le corondat de lad(ite)
tour et partye du toit d'icelle si seroient aussy
brusles auquel effaict posera une solle
de longueur de quatre cannes trois pams une
testiere et une garroignere⁽⁷⁾ de mesme longueur
quy porteront les chevrons qu'il convient
mestre aud(it) toict item sera tenu ledict entrepreneur
de remettre a neuf le toit dudict corps de
garde ou il posera huict chevrons un
gruë trois entretés une aiguille⁽⁸⁾ quy portera
lés gruës et aussy posera les latte clous
et thuille canal necessaires et apres fermera
les corondats de massecanat plus fera
trois fenestres aud(it) corps de garde avec
leurs ferrures a cause qu'il n'y en a point
et par ce qu'il n'y a point de cheminée
aud(it) corps de garde sera tenu ledict
falguiere d'y en faire une a mantel de bois
et pavér ou pasemantér ledict corps de garde
et finalement sera tenu ledict falguiere
de rabatre avec mortier de chaux et sable
le pillier de la porte de la ville quy est soubz
ledict corps de garde et pour cest effaict

.....
fournir les bois, thuille plain, thuille canal
thuille violet, chaux, terre sable fêr et
manœuvres a cé requises et nécessaires et
d'avoir faict et parachever le susdict travail
et reparations **dans quatre mois prochains**
a compter des huy et cest pour le prix et
somme de **trois cens trante livres t(ournoi)z** en tant
moins de laquelle ledict falguiere a accordé avoir
ce jourd huy receu de **raymond pierre bories tresorier**
des deniers de lad(ite) communaute d'icy absant
par mains dud(it) sieur boye consul des deniers
toutesfois dud(it) bories la somme de cent dix
livres t(ournoi)z dont se contente et les deux cens

ii.c.lviii.

Boye, consul	Busquet, consul
Esquie, syndic	Malpel
	Custos, not(aire) r(oyal)

charpentier
francois delmas
maistre masson
 dud(it) villémur
 assossies par
 led(it) falguiere
 deffunt aux
 susd(ites) répara(ti)ons
 lesquels de gré
 ont accordé avoir
 cy devant receu
 en plusieurs
 et diversses fois
 en bonnes especes

d argent monoye
du sieur **raymond**
pierre bories
tresorier des
deniers de la
communauté
dud(it) villemur
stipulant et
acceptant scavoir
est la somme de
de deux cens
vingt livres
t(ournoi)z qui leur estoit
deube de reste du prix
desd(ites) reparations de laquelle somme de deux cens vingt
livres lesd(its) vernhere crousy et delmas se contentent
et en font quittance qud(it) bories sy declarent lesd(its) crousy
delmas et vernhere qu()ils dem(e)urent respectivemant quittes

.....
l()un envers
l()autre des
advances et
fournitures qu()ils
avoient faites
pour les acheptz
des bois et autres
materiaux
amployes aux
susd(ites) repara(ti)ons
faict en presence
dé michel
vaissie vieux
marchant et
gabriel malpel
pra(tici)en de
villemur signes
avec lesd(its) bories
et delmas lesd(its)
crousy et vernhere
ne scavént
R.P. Bories
Delmas
Vaissie
Malpel
Custos, not(aire) r(oyal)

⁽¹⁾ *Travatels*, travette, solive de plancher.

⁽²⁾ *Grué*, s. m., arêtier ou noue dans la charpente d'un toit.

⁽³⁾ *Massecanat*, hourdis fait de débris de briques liés au mortier ; pan de bois hourdis de brique.

⁽⁴⁾ *Verrouil*, ferrouil, ferroil, s. m. verrou.

⁽⁵⁾ *Capon*, s. m., extrémité supérieur de la cage d'un escalier : c'est le dôme (Cayla).

⁽⁶⁾ *Plançon*, s. m., charpente, se dit d'un grand corps d'arbre qu'on refend à la scie (Académie).

⁽⁷⁾ *Garroignere*, s. f., garronière, sablière de toit.

⁽⁸⁾ *Aiguilhe*, s.f., poinçon dans la ferme d'une charpente.